

Apprentissage

Employeurs : La mobilité européenne et internationale



La loi du 27 décembre 2023 facilite la **mobilité européenne et internationale** des apprentis. Il est désormais possible d'effectuer une **mobilité à l'étranger**, dès une semaine jusqu'à une durée maximum de **la moitié du contrat d'apprentissage**.



C'est l'occasion pour votre apprenti d'aller découvrir **une autre manière d'apprendre et de travailler**, tout en rendant son **profil attractif**.

Comment ?

L'opérateur de compétences auquel votre entreprise appartient finance la mobilité de votre apprenti au travers des **frais annexes dédiés**.

Le projet de mobilité se définit en lien avec l'établissement de votre apprenti. Vous êtes donc informé et impliqué dans la définition des **attendus pédagogiques de la mobilité**, les dates retenues, etc...

C'est aussi l'occasion pour vous d'**exprimer les besoins de formation** que vous identifiez, notamment en complémentarité d'expertises étrangères.

Et le contrat ?

Lors de la mobilité, le principe d'alternance peut être maintenu ou suspendu, et dépend surtout des partenariats existants de l'établissement de rattachement de votre apprenti.

Avec l'établissement, vous convenez de la convention de mobilité retenue.

Vous souhaitez vous impliquer davantage ?

En tant que tuteur, signataire du contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un financement Erasmus **en tant qu'accompagnateur**.

Et après ?



Au retour de mobilité, vous pouvez **valoriser l'expérience à l'étranger** de votre apprenti, par exemple en organisant un atelier avec vos collaborateurs.

Pourquoi accorder une mobilité à votre apprenti ?



L'apprenti apprend de **nouveaux gestes professionnels** et **prend du recul** sur ses propres pratiques, en complémentarité de sa pratique à vos côtés.

L'apprenti développe :

- des compétences **interculturelles et linguistiques**
- de la **confiance en soi**
- la **prise d'initiative**
- le **champs des possibles**



L'UFA de votre apprenti et le CFA académique
sont à votre disposition pour répondre
à vos questions

mobilite.gip@ac-lille.fr

Pour tout savoir sur l'apprentissage



Acteurs
du réseau



mon
Avenir pro
Haute-Normandie

monavenirpro-hdf.fr